



9 novembre 2021

n°172



© pieonane de Pixabay

CFR Retraites

Réforme des retraites

Progression difficile dans tant d'incertitude

Agirc - Arrco ne pouvait guère faire autrement que de porter de 0,9 % à 1 % la réévaluation de nos complémentaires au 1er novembre puisque l'INSEE avait très récemment revu sa prévision de hausse des prix 2021 de 1,4 % à 1,5 %. Cette correction toute mécanique n'exonère cependant pas Agirc - Arrco de la faute de ne pas respecter l'accord ANI (Accord National Interprofessionnel) de novembre 2017 repris par celui de mai 2019, accord qui limite à 0,2 % « l'écart maximum entre l'évolution des prix et l'évolution de la valeur de service du point. » Notre communiqué de presse du 3 septembre « **une sous-indexation insupportable** » vient tout naturellement d'être suivi d'un deuxième : « **Revalorisation des retraites complémentaires : Une nouvelle fois... le compte n'y est pas!** ». Il rappelle que « *seule une réforme systémique permettra de gérer un régime de retraite sans recourir à des ajustements paramétriques continus et inacceptables* ».

Notons que lors de l'examen (11 octobre) du projet de loi de financement de la sécurité

sociale pour 2022, dirigé par MM. R. Villard et G. Rivière, respectivement directeur et président de la CNAV, Laurent Pietraszewski (secrétaire d'Etat chargé des retraites) a déclaré que le gouvernement « *prendrait en compte l'évolution du coût de la vie hors tabac pour les régimes de base* ». L'indexation des pensions CNAV serait donc de 1,5 % sauf nouvelle estimation INSEE d'ici le 1er janvier.

L'AFJ d'octobre avait déjà émis l'hypothèse que l'impossibilité d'un accord aurait risqué d'affaiblir la pertinence de **la gestion des revalorisations annuelles par des représentants d'organisations syndicales et de risquer de donner la main à l'ETAT dans l'éventualité, difficile à écarter, de futures discussions sur le sujet**. Rappelons que dans son discours devant le CESE en septembre 2019, Edouard Philippe avait été particulièrement élogieux sur la qualité de la gestion d'Agirc - Arrco par les partenaires sociaux, et cela depuis 1946. Cependant, la place de ce paritarisme dans la gestion des retraites n'est pas forcément assurée ad vitam

aeternam, une reprise en main par l'Etat ne peut être totalement exclue.

Les accords nationaux interprofessionnels dont il est question ici n'ont en effet pas de force juridique propre et le dossier des retraites complémentaires, actuellement l'apanage de ces organisations, pourrait être revu un jour, par exemple dans le contexte de la réforme des retraites.

Il est vraisemblable que, bien qu'il en soit de plus en plus fréquemment question à la une des médias, cette réforme des retraites restera dans une impasse jusqu'à la campagne de l'élection présidentielle. La Commission Retraites CFR (Y. Humez et R. Barrot en particulier) travaille sur les causes profondes de cette impasse et sur les moyens d'en sortir.

Déjà, l'idée elle-même de réforme ne fait pas l'unanimité car la remise en cause d'une situation avantageuse pour certains, l'incompréhension des enjeux et la peur du changement pour d'autres, génèrent des blocages.

L'origine essentielle du problème n'est pas le montant même des retraites. Ce montant est un reflet des cotisations, à ceci près que, dans la Fonction Publique et les Régimes Spéciaux, des compléments versés par l'Etat s'ajoutent à celles-ci.

L'origine essentielle du problème est en fait la conséquence du formidable allongement de l'espérance de vie, donc du temps passé à la retraite. Prendre sa retraite à 62 ans est aujourd'hui la probabilité d'en bénéficier pendant 20 ans ou plus, d'où la difficulté, tant pour les différentes caisses privées que pour l'Etat, de les financer pendant cette durée. L'AFJ de décembre reviendra plus longuement sur ces travaux de la Commission.

Même dans une impasse, le problème du financement des retraites ne peut pas ignorer la question d'un recul éventuel de l'âge de la retraite. Peu d'articles et opinions sur la réforme omettent d'en souligner la problématique, voire le caractère indispensable. La Cour des comptes elle-même, par exemple, explique maintenant pourquoi ce recul lui semble nécessaire. En juin déjà elle avait mis en avant la nécessité de relever l'âge effectif en étalant cette réforme dans le temps afin de l'adoucir, mais en réduisant les possibilités de départs

anticipés. Cette position était justifiée par l'importance des déficits 2020 (13 milliards dont 5,6 pour les complémentaires du privé, autant pour le régime général plus le Fonds de Solidarité Vieillesse et la nécessité de financer la dépendance). Dans sa note du 21/10 la Cour insiste sur le fait que reculer l'âge de départ ou baisser les pensions sera un choix inévitable, tout en veillant au sort des carrières courtes et des bas salaires. Elle estime à ce sujet que l'indexation des retraites sur les prix et pas sur les salaires est « *l'arme fatale pour réduire les coûts* »... oui bien sûr si nous continuons à être sous-indexés !

Autre point de repère dans les nombreuses réflexions sur l'âge de départ, le diagramme CNAV de « l'Impact financier en fonction du recul de l'âge de départ » pour l'ensemble des régimes, étude demandée à la CNAV par le gouvernement et publiée par le magazine Challenges (graphique page suivante) montre les gains (milliards d'euros) estimés entre 2022 et 2060 dans 3 hypothèses:

1. courbe de dessous : durée de cotisation allongée de 1 trimestre par an
2. courbe du milieu : âge de départ porté à 64 ans en 2029
3. courbe de dessus : âge de départ également porté à 64 ans mais dès 2025

L'évaluation approximative du total des différences annuelles de gains générés par chacun des cas 2 et 3, entre 2022 et 2033 où leur courbes se rejoignent, est de **36 milliards** d'euros si le recul commence en 2025 plutôt qu'en 2029. Comme expliqué sous le graphique ce gain reflète les moindres dépenses de retraite et la hausse des rentrées de cotisations. Ce petit calcul n'est qu'une illustration de données qui, parmi bien d'autres, mériteront d'être prises en considération le moment venu.

De toute façon, de nombreux aspects d'une réforme qui devra avant tout être « *équitable* », comme le président de la Cour des comptes n'est pas le seul à le « préconiser », seront étudiés. Font partie de ces aspects : la retraite progressive avec des incitations concrètes, le cumul emploi retraite, sans oublier la « *valorisation de la part que prennent les retraités au bon fonctionnement de la société* ».

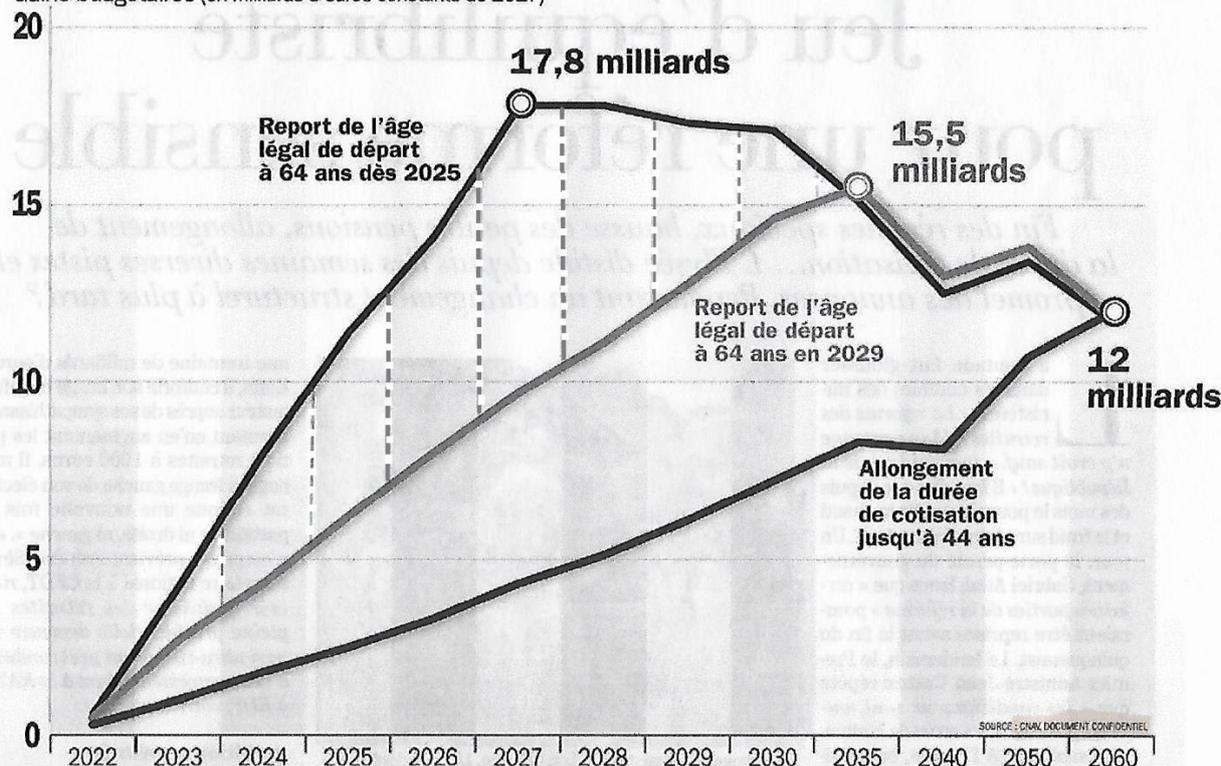
Pierre Lange

09/10/2021 13:36

Dossier

IMPACT FINANCIER MAXIMAL AVEC LE REcul DE L'ÂGE DE DÉPART

Gains budgétaires (en milliards d'euros constants de 2017)



Pour réduire les dépenses de retraites et le déficit des régimes, deux pistes sont régulièrement évoquées : le report de l'âge légal de départ à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein. Sollicitée par le gouvernement, la Caisse nationale de l'assurance vieillesse a évalué les effets budgétaires de ces scénarios sur l'ensemble des régimes, dans un document confidentiel, que *Challenges* s'est procuré. Ce sont ces

chiffrages que nous présentons ici, qui cumulent les gains liés à la baisse des dépenses de retraites et à la hausse des rentrées de cotisations par l'allongement de la durée de la vie active. Dans tous les cas, la réforme débute le 1^{er} juillet 2022 pour les personnes nées à partir du 1^{er} juillet 1960. Un premier scénario prévoit d'allonger d'un trimestre par an la durée de cotisation nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein, jusqu'à atteindre 44 ans en 2030,

pour les personnes nées à partir de 1968 et les années suivantes. Un second scénario envisage le recul de l'âge légal de départ à la retraite – 62 ans aujourd'hui –, qui serait repoussé de trois mois par an jusqu'à 64 ans en 2029, pour les personnes nées à partir de 1967. Dans un troisième scénario, l'âge légal de départ à la retraite serait fixé à 64 ans dès 2025, c'est-à-dire pour les personnes nées à partir de 1963 et les années suivantes. ■

Autonomie

La Commission Autonomie s'est réunie le 25 octobre. Voici un bref relevé des remarques essentielles au cours de l'intéressante réunion.

- Le **PLFSS** est insuffisant en matière de prise en charge de la perte d'autonomie, mais il comporte des avancées :
 - Le tarif socle de prise en charge de l'aide à domicile fixé à 22 euros (la différence avec le tarif actuel du département étant prise en charge par l'Etat) pourrait être porté à 25 euros (amendement ?)

- Le pilotage de la branche par un système d'information unique (on se demande pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps !)
- La création de centre des ressources va dans la bonne direction, mais reste floue
- L'absence de loi laisse des pans de la branche non traités : la gouvernance et la place des usagers, les départements, les maisons de l'autonomie, les communes et intercommunalités etc.
- Les investissements concernent les EHPAD et nous regrettons que l'Etat ait ignoré les rési-

dences autonomie, les résidences services laissées au secteur privé avec un encadrement minimal

- **CVS** (Conseil de la Vie Sociale), un sujet que la commission doit traiter. Bruno Lachesnaie nous fera des propositions pour la prochaine réunion.

- **RAC** : le reste à charge, tant pour les résidents des établissements qu'à domicile, n'est jamais traité. Or, les mesures salariales vont certainement impacter le RAC. Christine Meyer fera le point

- **CDCA** : la commission pense que les membres des CDCA des différentes composantes de la CFR se connaissent mieux.

- La commission regrette que nous n'ayons pas les moyens de suivre les travaux des **Commissions des Affaires sociales** et les amendements dans les assemblées parlementaires

- La commission devra faire des propositions dans le champ de l'**autonomie** en vue de l'élection présidentielle.

Sylvain Denis

NOS FEDERATIONS FNAR

20 octobre 2021 - Assemblée générale de la FNAR : une journée tonique

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la FNAR s'est tenue à Paris le 20 octobre et pour la première fois en présentiel depuis le début de la crise sanitaire.

*Journée tonique riche en événements puisque, faisant suite à l'AGO, le nouveau Conseil d'Administration a réélu son président, **Pierre Conti**, qui devient également Vice-président de la CFR. Toutes nos félicitations !*

*Evènements également, l'après-midi, avec **les interventions de Marie-Anne MONTCHAMP**, Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de **Pierre ERBS**, Président de la CFR. Deux organisations dans lesquelles la FNAR œuvre régulièrement. Retour sur tous ces événements.*

Une Assemblée Générale Ordinaire riche en informations et échanges



Une bonne participation avec quarante personnes présentes qui ont pu voter en direct, auxquelles il convient d'ajouter les votants par voie électronique, mail ou courrier. Le quorum a donc été largement atteint soit 57,6%.

Les votants ont adopté toutes les résolutions qu'il s'agisse des procès-verbaux de l'AGE et l'AGO du 28 octobre 2020, du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier, du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2020 ; il a également été procédé à l'élection

des administrateurs, aux nominations des personnes qualifiées au Conseil, au renouvellement du mandat des vérificateurs des comptes et aux conventions de partenariats 2020.

Ce temps fort de la vie institutionnelle a permis aux participants non seulement de recueillir toute information sur l'association et de constater qu'un grand nombre d'indicateurs sont au vert. Il a été également un moment privilégié propice à de riches échanges entre tous les acteurs, moment tant attendu !

Pierre CONTI, Président de la FNAR

Tous les administrateurs sortants qui se représentaient sont, à l'issue du vote, renouvelés dans leur mandat ; les nouveaux candidats au poste d'administrateur ou au poste de personne qualifiée le sont également. Le Conseil d'Administration est composé de 28 membres.

Les administrateurs nouvellement élus ou réélus sont : Jean Claude DUMONT (UARGA) ; André de COCK (INITIATIV'Retraite), Danielle FREDIERE (FNAR RA), Jean François HELLOCO (ARP Philips), Danielle BOIZARD (SPELC), Jean Claude BORDIER (UARGA), Christine MEYER-MEURET (Seniors France), Philippe SERRE (UARGA). Alain LAFORET (NCR), ancien administrateur, a été élu en tant que personne qualifiée. Félicitations à eux tous!

Les administrateurs sortants qui ne se représentaient pas : Jean MARCEL (PSA Sochaux), André BATAILLARD (ARESSO), Jacqueline COTTRET (Seniors France) ; un grand merci pour leur action durant de nombreuses années au sein de la FNAR.

Faisant suite à l'assemblée générale a eu lieu la réunion du Conseil d'Administration partiellement renouvelé afin de procéder à l'élection du Président. Pierre Conti a été élu, pour un deuxième mandat, Président de la FNAR et Vice-président de la CFR.

Le nouveau Bureau a été constitué. Il est composé de 13 membres.

Intervention de Marie-Anne MONTCHAMP

Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et ancienne Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a tout d'abord tenu à remercier Sylvain DENIS pour le travail qu'il a accompli au sein de la CNSA et a salué l'arrivée de Christine MEYER-MEURET qui lui succède en tant que vice-présidente du conseil de la CNSA collègue des personnes âgées.

Ensuite elle a dressé la genèse de la CNSA pour arriver aux missions qui sont les siennes aujourd'hui. En effet le vieillissement de la population française atteindra son maximum à l'horizon 2030 et là « nous ferons face à une profonde déstabilisation, sociale, financière, économique... il faudra être prêt à y répondre ». La CNSA s'y emploie. Elle mettra tout en œuvre pour tenir la promesse de l'autonomie en répondant au souhait de la majorité des personnes âgées qui est de vieillir chez

elles. Vieillir chez elles : quel que soit le lieu où l'on a choisi de vivre, on y est chez soi, citoyen à part entière. Ce « virage domiciliaire » implique donc une liberté de choix qui peut s'exercer où que l'on soit. C'est, on le comprend bien un changement de modèle vers lequel on doit tendre. Cette réponse domiciliaire pour tous suppose un changement du modèle existant. Cela implique de revoir les organisations, de former les professionnels concernés à ce nouveau modèle, d'évaluer les réponses apportées.

Enfin, il s'agit de piloter le risque vieillissement en assurant un financement soutenable à ce modèle domiciliaire. Ce financement passe par la création d'une 5^{ème} branche autonomie de la sécurité sociale.

Les questions des participants n'ont pas manqué, que ce soit des questions reflétant la réalité du terrain ou plus techniques, questions auxquelles Marie-Anne MONTCHAMP a répondu bien volontiers.



Intervention de Pierre ERBS

Pierre ERBS, Président de la CFR, a dressé un panorama des chantiers prioritaires de la CFR à savoir : l'autonomie et plus particulièrement son financement avec la création d'une 5^{ème} branche de la sécurité sociale, la retraite universelle (chantier à l'arrêt aujourd'hui), la révision des règles de la pension de réversion, l'indexation des retraites de base ou des complémentaires.

La CFR avec 1,5 million d'adhérents compte bien peser de tout son poids durant la campagne présidentielle pour faire entendre sa voix



sur tous ces sujets. Elle entend être une confédération davantage reconnue comme représentative des retraités.

Pierre Erbs a invité également les délégués régionaux de la CFR à agir auprès de leurs parlementaires.

Ont suivi des questions dans la salle, des réflexions, un débat sur la possibilité ou non d'utiliser également des moyens modernes de communication comme les réseaux sociaux. Vaste débat.

Ainsi s'est achevée cette belle assemblée générale.

Régine Feldmann

Installation des Conférences Régionales Santé et Autonomie (CRSA) 2021-2026

Qu'est-ce qu'une CRSA ?

Créée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, la **conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)** contribue à la définition et mise en œuvre des politiques régionales de santé par la transmission de ses propositions, avis et la conclusion de ses débats publics au directeur général de l'ARS.

C'est une **instance consultative relevant de la démocratie sanitaire** au même titre que la Conférence Nationale de Santé et Autonomie (CNSA) et les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), elle se concerte et se coordonne avec les CTS de la région.

La CRSA regroupe une centaine de membres, soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêts (DPI), ils sont regroupés par collège, selon l'organisme qu'ils représentent. Sa composition nominative est fixée par arrêté signé du Directeur général de l'ARS.

◆ Les textes ont évolué depuis la création des CRSA :



- Une première fois lors de la mise en place des nouvelles régions en 2016 qui a entraîné la fusion des ARS et par conséquent celle des CRSA (13 régions, 13 ARS).
- Récemment car le mandat de 4 ans a été prolongé à 5 ans pour permettre aux personnes déjà mandatées de poursuivre leurs activités tout au long de la période aigüe engendrée par la pandémie : cette durée de mandat étant devenue depuis la règle pour permettre la coordination avec le renouvellement des CTS.
- Le décret paru au Journal officiel le 30/06/2011 précise que la CRSA constitue « le parlement sanitaire » de chaque région, les ajouts contenus

dans ce texte permettent un renforcement des avis à donner dans le domaine de l'évaluation, des priorités d'actions et de l'utilisation du fond d'intervention régional. Les nouvelles mesures prennent aussi en compte les périodes de gestions de crise. Elles mentionnent deux améliorations sensibles : chaque semestre l'ARS devra émettre un rapport indiquant les suites données aux avis de la CRSA en motivant ses refus et un budget de fonctionnement sera enfin alloué.

◆ Les membres sont des bénévoles réunis au moins deux fois par an en assemblée plénière et plus régulièrement en commissions, au nombre de cinq :

- **quatre commissions spécialisées** dans les domaines : de la prévention - de l'organisation des soins - des prises en charge et accompagnements médico-sociaux - des droits des usagers du système de santé.

L'ARS consulte ces commissions sur la politique des maisons de santé et des réseaux de santé, sur l'activité et l'installation des professionnels de santé, sur l'organisation de l'aide médicale d'urgence et la permanence des soins, sur les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins, sur la création des établissements publics de santé. Elle est informée, grâce à des rapports annuels du respect des droits des usagers et de l'égalité d'accès aux soins comme de la qualité des prises en charge. Des propositions sont faites sur la politique régionale de prévention (réduction des inégalités sociales et géographiques de santé, des avis sont donnés sur les schémas régionaux de santé, étude des demandes d'autorisation de projets, politique de financement en santé, organisation des soins, aide médicale urgente, politique de contractualisation,

La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est chargée d'élaborer un rapport d'activité transmis pour information aux Conseils départementaux, aux ministres concernés et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle donne des avis sur le programme d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, elle participe à l'évaluation des besoins médico-sociaux et formule des propositions sur les conditions d'accès aux services, la qualité des accompagnements et prises en charge.

- **une commission permanente** qui réunit le président de la CRSA, ceux des commissions et de CTS et des représentants des différents collègues.

Elle regroupe les travaux fournis par les commissions, assure les échanges et les suivis avec l'ARS qui peut aussi soumettre des sujets d'études, elle définit les orientations pour les travaux internes et prépare des débats publics. Elle peut créer de Groupes de travaux sur divers sujets.

Chacune de ces commissions comporte un nombre précis de places réservées aux représentants des usagers.

◆ Les représentants des usagers en CRSA

Le collège (n°2) des représentants des usagers représente environ 16% des titulaires d'une CRSA. Chaque titulaire a un ou deux suppléants.

Ce collège a trois composantes :

2a) Les représentants nommés par les associations agréées en santé.

2b) Les représentants des personnes âgées désignés par leur CDCA.

2c) Les représentants des personnes handicapées désignés par leur CDCA.

La FNAR a pu ainsi proposer des candidatures en 2a) et 2b). Elles ont été retenues dans 7 régions : Auvergne-Rhône-Alpes / Grand-Est / Hauts-de-France / Ile-de-France / Occitanie / Normandie /Nouvelle-Aquitaine. Ils sont issus de différentes associations membres et bénéficieront d'un accompagnement.

D'autres réponses sont attendues car un certain nombre de CDCA n'ont pas encore transmis leurs désignations aux ARS.

◆ Quel a été le rôle des CRSA pendant la période marquée par la pandémie ?

La prolongation des mandats a permis la poursuite régulière des travaux en cours dans les commissions grâce à la mise en place rapide de réunions en visioconférences par les ARS. Souvent ces travaux ont été multipliés afin de répondre aux besoins en constante évolution.

Les commissions permanentes se réunissent chaque mois, en présence du Directeur général de l'ARS et des équipes chargées de mesurer l'évolution des différents paramètres de suivi de l'épidémie. Les comptes rendus, repris et mis à

jour pour chaque commission étaient accompagnés d'analyses précises. Ils ont rendu possible la compréhension et le suivi dans chaque département des adaptations des établissements sanitaires publics et privés et de l'évolution de la situation dans les établissements médico-sociaux. Sans oublier de cibler les difficultés dans la continuité des soins (en établissement comme à domicile) et des risques de rupture de traitements.

Souvent un Groupe de travail spécifique a été mis en place par la CRSA afin d'assurer un suivi dès que les premières vaccinations ont été possibles de manière à favoriser une réactivité et une répartition géographique essentielles à

l'adaptation locale des consignes imposées au niveau national.

L'essentiel réside dans le fait qu'il a été possible aux représentants des usagers de poser directement des questions, de signaler des oublis ou des dysfonctionnements et de bénéficier de réponses, même s'il n'a pas toujours été possible à l'ARS de prendre une marge de liberté par rapport aux très nombreux textes officiels en perpétuelle évolution.

Cette période a permis de démontrer le rôle essentiel que pouvaient avoir les concertations et les échanges aux côtés des professionnels afin de favoriser l'adaptation continue aux circonstances. En raccourcissant les distances, la démocratie sanitaire a pris tout son sens, car chacun a su pleinement jouer son rôle sans aucun parti pris.

Danielle Boizard

Une incursion au Salon des Seniors

Si je n'avais pas été mandatée par la FNAR pour me rendre au Salon des Seniors, sans doute aurais-je manqué un tel rendez-vous. Un rendez-vous où les participants s'efforcent de ressembler à tout sauf à des seniors, précisément. Le vocable définit, semble-t-il, toute personne qui a franchi la barre des 50 ans. Ouf ! Les petites dames aux cheveux gris peuvent ainsi s'acheminer, tenue et allure décontractées, vers le pavillon 2 du Parc des Expositions : elles peuvent faire croire qu'elles n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.

Mon expérience des salons est extrêmement réduite à une visite au Salon de l'Enfance en 1967 et au Salon des langues étrangères en 2008, c'est donc avec un œil neuf d'observateur béotien que, après avoir suivi une file d'attente



mal signalée, présenté gentiment mon pass sanitaire et m'être fait décorer d'un bracelet fluo, je suis entrée dans le saint des saints.

Visiblement, ceux qui entrent en même temps que

moi sont des habitués qui se précipitent vers les journaux et revues. On se bat presque pour ne pas manquer, alors qu'il y a un grand choix et un grand stock de chacune de ces publications : la Croix, le Pèlerin, Notre Temps.

Tiens, tiens, ne serait-ce pas là un échantillonnage des publications de Bayard Presse, cette entité qui va être prochainement radiée de nos listes et à laquelle, par le biais de Notre Temps, la création de la FNAR n'est pas étrangère. Mon cœur saigne déjà...

Je pénètre dans cet immense hangar dont je compte tout d'abord sentir l'ambiance, errer un peu sans but, au hasard des allées au-dessus desquelles se détachent (ou non) des enseignes lumineuses. Je perçois vite le traitement inégal des exposants : les stands ont des tailles diverses et des enseignes plus ou moins visibles et repérables et là je me pose une autre question : au fait, qu'est-ce qu'un salon ?

Quelle différence y a-t-il entre un salon et une foire ?

Ici, je dirais que l'ambiance est plutôt celle d'une foire... En se parant des plumes du paon, chaque exposant fait la roue devant moi. Je peine parfois à capter le message. Exemple : la MGEN m'offre des boissons naturelles, le stand est celui d'un marchand de primeurs et de fruits exotiques, et voilà qu'on prépare un jus au mixer actionné par une bicyclette. Je suis médusée et interroge la jeune fille charmante qui veut m'inciter à faire de l'exercice physique, mais qui est bien incapable de m'expliquer quel est le rapport avec la mission, soi-disant de prévention, de la MGEN. J'ai pris une photo, mais m'interroge encore ! Car ils sont nombreux ceux qui veulent faire croire :

- que les seniors sont en pleine santé et doivent la conserver en s'exerçant à tous les sports : dans les espaces réservés aux ébats (les accessoires sont des baballes inoffensives) ;
- qu'ils doivent se nourrir convenablement, avec des produits à estampilles et pour lesquels des recettes inédites ont été élaborées ;
- qu'ils sont beaux et doivent le rester ou le devenir : là on fait assaut de démonstrations de massages, de traitements par crèmes ou par technologies sophistiquées ;
- que leur hygiène de vie commence par de bonnes lectures, bien orientées dans le sens du vent ;

Je rigole intérieurement...

S'ouvre là un grand éventail de choix pour se laisser dépouiller. Un coup d'œil circulaire me confirme qu'on en veut à mon argent, mes économies ou mon patrimoine : assurances, mutuelles en tous genres, conseils en matière de viager, ventes aux enchères d'antiquités, etc...

Comme pour le reste, les stands sont d'une inégale attraction. J'observe toutefois que leur fréquentation n'est pas directement proportionnelle à l'investissement en surface et enseigne lumineuse. J'ai encore aujourd'hui une pensée compatissante pour CARAC, visible de partout, mais où aucun promeneur ne s'arrête, faute de savoir ce que recèle ce sigle (pourtant revu, effectivement, charmant d'ailleurs !). Je suis allée jusqu'à leur poser la question, mais je n'ai toujours pas compris leur objet. Le lendemain, le stand était aussi désert.

Un petit moment de tourisme en région parisienne et dans les provinces très inégalement représentées et inégalement attractives, selon leur situation géographique ; histoire, légendes, découvertes diverses dans un bouquet lui-même très varié d'associations à but souvent caritatif.

Mais le but principal de ma flânerie à la Porte de Versailles était moins d'en faire un compte rendu décalé que d'être à la hauteur de mes engagements auprès de la FNAR.

J'avais notamment un rendez-vous avec la responsable de 'Tikeasy', succursale de la Poste qui présentait précisément son Ardoiz. J'avais déjà passé beaucoup de temps sur cette tablette dont je ne parvenais pas à tout comprendre de ce qu'elle offrait aux personnes réticentes au numérique. J'ai pu, en direct, terminer ma « formation ». Je crois avoir à peu près tout saisi et suis retournée le lendemain au salon pour rendre la tablette qui m'avait été envoyée un mois 1/2 plus tôt (il n'y a pas de petites économies). Il faudra néanmoins que nous (la FNAR) nous positionnions pour savoir ce que nous faisons de cette proposition de partenariat.

Je me suis rendue également au stand de notre partenaire Présence verte, où j'ai obtenu un complément d'informations d'un collègue, très compétent et expérimenté sur le terrain, de mon interlocuteur absent ce jour-là.

J'ai choisi de solliciter deux partenaires potentiels, les deux se situant dans le domaine des thermes : en Auvergne et à Dax. Il faut diversifier nos offres.

Morale : si les vendeurs en viager n'ont pas attendu trois jours avant de me relancer par SMS, je n'ai pas encore été approchée par un interlocuteur thermal.

C'est bien ce que je disais

F. Moreux

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution
le 06 DECEMBRE 2021